



## Manque d'investissement dans l'appartement par l'agence

Par **Taballou**, le **07/01/2011** à **11:21**

Bonjour,

Je vous écris concernant des problèmes d'entretien de mon appartement par l'agence immobilière assurant la gestion. Je suis en collocation (nous sommes 3) et nous vivons dans un appartement ancien. Nous avons retapissé et repeint les murs, et l'entretien général (parquet, chaudière, peinture...) est régulièrement réalisé par nos soins.

Cependant, nous n'avons plus aucun volet qui fonctionne (ce sont de vieux volets en bois presque centenaires...), et je pense que leur remplacement est à la charge du propriétaire? Aussi nous avons des fuites dans la colonne d'eau commune à l'immeuble, qui passe en plus dans notre appartement (comme dans la plupart des vieux immeubles). Nous avons indiqué à l'agence le problème, qui nous a envoyé un plombier. Cependant, seul quelques rafistolages au placo et au mastic ont été réalisés dans notre salle de bain, et la nouvelle peinture commence à cloquer et les champignons reviennent.

Autre souci : Mon voisin du dessus a subi un dégât des eaux venant des canalisations d'évacuation de sa baignoire. Ma chambre a littéralement été inondée, et le plafond ainsi qu'un mur sont ruinés. Cela date de juin. Un expert est passé seulement 3 mois plus tard, et, à ce moment, la fuite a repris!! Le plombier n'est en fait jamais venu réparer, et un nouveau locataire à remplacer l'ancien sans être avisé de la fuite par l'agence!! Je vis dans une atmosphère humide et vétuste et l'agence ne bouge pas.

Que dois-je faire? Comment les attaquer en justice sans que cela ne devienne un gouffre financier?

Je vous remercie par avance de votre aide.

Cordialement,

Louis

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **15:08**

Pour les volets, LRAR de mise en demeure de réparer **au bailleur** avec copie à l'agence

Pour le dégat des eaux, est-ce que vous avez fait un déclaration de sinistre à votre assurance quand c'est arrivé ?

Par **Taballou**, le **07/01/2011** à **19:39**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Nous avons effectivement fait une déclaration à notre assurance, et nous n'avons pas payé les travaux effectués : "masticage" de la salle de douche, et un pan de tapisserie côté couloir. Mais le réel soucis, c'est que le problème vient de la colonne d'eau, mais l'agence n'engage pas les travaux.

Qu'en pensez vous?

Encore merci de votre aide.

Louis

Par **mimi493**, le **07/01/2011** à **20:29**

Pour le coté dégats des eaux, voyez avec votre assurance  
Pour la colonne d'eau qui fuit, c'est aussi un dégat des eaux